

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2022-2023



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°33 - publié le 08 mars 2023





COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N°11

Réunion du 07/03/2023
(Par voie téléphonique et électronique)

Président : M. Laurent JULIEN

Présents : Noëlle FLANDIN, Jean Marie PION
e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N° 33

Match n° 24751262, Mours St Euzèbe2 / Rhône Crussol 2, U 18 D2, poule B du 25/02/2023 (match arrêté)

Considérant que suite à la gravité de la blessure d'un joueur de Mours St Eusèbe survenu à la 71^{ème} minute et la durée de la prise en charge du blessé par les secours, l'équipe de Mours St Eusèbe n'a pas souhaité la reprise du match, en conséquence l'arbitre a sifflé la fin du match.

Considérant qu'il ressort de l'article 18.3 des Règlements Sportifs du District Drôme Ardèche que toute équipe abandonnant le terrain sera battue par pénalité, en conséquence et en application de l'article 16 des Règlements sportifs du District :

- **Mours St Euzèbe 2** : - 1 (moins) point 0 but
- **Rhone Crussol** : 3 points 3 buts

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION





COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS PROCÈS-VERBAL N°15

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT, POMMIER Michel.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Merci de consulter les calendriers de vos catégories afin de pouvoir faire les modifications sur Footclub dans le temps imparti. Les demandes de semaine en semaine peuvent être refusées par la commission.

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends.
En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc) vous devez obligatoirement la contacter.

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

Vous trouverez en bas de ce PV le tableau des montées et des descentes pour la saison 2022/2023





RAPPEL AUX CLUBS

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.



COUPES RENÉ GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Le tirage a été fait, il est désormais en ligne, disponible sur le site du District Drôme Ardèche. Le prochain tour de la coupe Xavier BOUVIER se déroulera le **12 mars 2023**.

Concernant le prochain de la coupe René GIRAUD, aura lieu le **12 mars 2023**.

Le tirage des quarts de finale et demies-finales des Coupes Xavier Bouvier et René Giraud aura lieu le jeudi 16 mars 2023 au siège du District Drôme Ardèche.

Comme pour le tour précédent 2 personnes par club peuvent venir assister à ce tirage.

REFERENT D1 ET D2

Responsable : **Éric THIVOLLE**

REFERENT D3

Responsable : **BRUYAT Pascal**

REFERENT D4 ET D5

Responsable : **Bernard DELORME**

Concernant les ententes de Clubs, le District n'a plus la main dessus. Les Clubs doivent faire le nécessaire via Footclubs en cliquant sur organisation puis « vie des clubs ».

Comme la saison dernière la catégorie D5 se jouera en 2 phases : Accession et Challenge.

Une équipe a été rajoutée en Poule G, la poule passant de 6 à 7 journées.

Quelques modifications ont également été faites afin d'équilibrer les poules

FMI ET DELEGUES

Responsable : **Éric THIVOLLE**

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

DEMANDE DE DELEGUES

Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.





Cette demande doit être faite via l'adresse mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

Le club demandeur se verra facturer les frais de délégué.

VETERANS

Responsable : **FOUYAT Camille**

Les inscriptions pour la **deuxième phase sont ouvertes** ! En cas de questions vous pouvez joindre FOUYAT Camille au 06.48.75.81.43 (merci de laisser un message vocal) ou par mail : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Pour la seconde phase nous vous demanderons d'être particulièrement attentifs à ces points :

- L'utilisation de la FMI est obligatoire
- La validation de la tablette devra être faite avant le lundi 12h. En cas d'absence de FMI le club recevant sera amendé.
- **Les clubs qui ne jouent pas leur rencontre pour un motif non-recevable verront leur match perdu. Aucun match ne peut être annulé ou reporté sur simple décision des deux clubs concernés.**
- Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

Le tirage de la Coupe a été fait.

Vous pouvez le consulter sur le site du District.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable : Michel POMMIER – 06 82 50 24 93 - mipommier@wanadoo.fr

Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessus.

Le tirage de la coupe **Paul Gateaud** a été effectuée : la Coupe se déroulera en match aller/retour. Point de règlement : en cas d'égalité à l'issue des deux rencontres une séance de tir aux buts départagera les équipes. Les matchs retours apparaîtront au fur et à mesure de la compétition.

La première journée de coupe aura lieu le 10 février 2023. Les matchs sont consultables sur le site du district. Merci de bien contrôler les heures et jours suivant les disponibilités de vos installations.





TABLEAU DES MONTÉES / DESCENTES 2022-2023

D1

Début de saison	13	13	13	13	13	13	13	13	13
Descentes de R3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Montées en R3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Descentes en D2	2	3	4	5	5	5	6	5	6
Montées de D2	4	4	4	4	3	3	3	2	2
Total fin de saison	12	12	12	12	12	13	13	14	14

D2

Début de saison	25	25	25	25	25	25	25	25	25
Descentes de D1	2	3	4	5	5	5	6	5	6
Montées en D1	4	4	4	4	3	3	3	2	2
Descentes en D3	5	6	7	8	8	8	8	8	9
Montées de D3	6	6	6	6	5	5	4	4	4
Total fin de saison	24	24	24	24	24	24	24	24	24

D3

Début de saison	48	48	48	48	48	48	48	48	48
Descentes de D2	5	6	7	8	8	8	8	8	9
Montées en D2	6	6	6	6	5	5	4	4	4
Descentes en D4	8	9	10	11	12	12	12	12	12
Montées de D4	9	9	9	9	9	9	8	8	7
Total fin de saison	48	48	48	48	48	48	48	48	48

D4

Début de saison	72	72	72	72	72	72	72	72	72
Descentes de D3	8	9	10	11	12	12	12	12	12
Montées en D3	9	9	9	9	9	9	8	8	7
Descentes en D5	11	12	13	14	15	15	16	16	17
Montées de D5	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Total fin de saison	72	72	72	72	72	72	72	72	72

D5

Descentes de D4	11	12	13	14	15	15	16	16	17
Montées de D5	12	12	12	12	12	12	12	12	12



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°30

Réunion électronique du 06 / 03 / 2023

Présents : LAULAGNET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U18	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.





Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Tournois autorisés :

BOURG SAINT ANDEOL :

U 11, U13 le 3 juin 2023,

U7, U9 le 4 juin 2023,

Féminines séniors à 8 le 4 juin 2023,

Contact : OUMEDDOUR Hugo 06 85 86 99 68 ; 504307@laurafoot.org

AS DOLON :

U11, U13 le 15 avril,

Contact : POUILLIEUTE Ameyrick 06 12 96 39 89 ; 526432@laurafoot.org

BAS VIVARAIS :

U13 le 27 MAI 2023,

U11 le 15 avril 2023,

Contact : MICHEL Sébastien 06 84 82 25 46 ; sebmichel07@hotmail.com

SUD ARDECHE :

U11, U13 les 9-10 avril 2023,

Contact : GRANIER Quentin 06 79 94 33 98 ; quentinmarseillais11@gmail.com





RC TOURNON TAIN :

U7, U9, U11 le 8 avril 2023,

U13, U15F, U18F le 9 avril 2023,

Contact : BARRE Julien 06 49 63 12 81 ; rctt@orange.fr

COLOMBIER SAINT BARTHELEMY :

U11, U13 le 15 avril 2023,

Contact : COMTE Hervé 06 33 67 46 08 ; 549369@laurafoot.org

U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Livrets de Pratique en ligne :

Les livrets de pratiques U7-U9 sont en ligne sur le site du District. Merci de prendre connaissance du contenu, référence pour nos organisations de pratique. Les éducateurs et les dirigeants y trouveront le nécessaire pour l'organisation et l'accueil des plus jeunes.

Date prochains plateaux U7 : Samedi 11 mars 2023 à 10h00.

Date prochains plateaux U9 : Samedi 11 mars 2023 à 13h30.

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Feuilles de matchs manquantes du 25 / 02 / 2023, à retourner au District dans les plus brefs délais :

Promotion :

Poule B : RC TOURNON TAIN

Espoirs :

Poule C : RHONE CRUSSOL.

Poule E : PORTES VALENCE FC, HOSTUN ESP.

Bourgeons :

Poule F : ST PAUL ROMANS.

Poule G : BEAUMONTELEGER.

Poule I : MONTVENDRE.

Poule J : VALLEE OUVEZE.

Poule M : BERG HELVIE.

Date prochains plateaux : Samedi 04 mars 2023 à 10h00.





U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

INFORMATIONS FESTIVAL PITCH U13 :

La finale départementale 2607 du FESTIVAL PITCH U13 est programmée à Davézieux sur les installations du stade de Jossols le samedi 01 Avril 2023.

Toutes les clubs qualifiés U13G, U13F seront invités au tirage au sort des premières rencontres qui se déroulera au sein des Etablissements PASQUIER, partenaire de la FFF, parrain de l'épreuve, à Etoile sur Rhône le vendredi 17 Mars 2023.

U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Coupes QUINTIN et PESTRE :

Le prochain tour des coupes JP QUINTIN et G PESTRE aura lieu le 19 mars 2023.

Consultez footclubs ou le site du District.

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

La saisie du résultat de votre rencontre U18 doit s'effectuer dans les 24h qui suivent.

Rencontres reportées :

En U18 D3 – Poule A : ENT BOURG ARGENTAL 1 / US PONT LA ROCHE au 18/03/2023,
Poule B : AS BERG HELVIE / SC BOURG ST ANDEOL au 18/03/2023,

En U18D4 – OL SALAISE RHODIA 2 / BOULIEU LES ANNONAY 2 au 18/03/2023,
ASSAF 3 – US ST JUST ST MARCEL OL ST MONTAN au 18/03/2023.

Coupe Vivier BOUDRIER : Prochain tour le samedi 18 mars 2023.





TRANSITION SAISON 2022-23 vers SAISON 2023-24

Comme voté lors de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du 07 Septembre 2022 à Valence, les compétitions U18 vont s'effacer au profit de la mise en place de compétitions U17 d'une part, et de compétitions U20 d'autre part.

La situation sportive U18 à l'issue de la saison 2022-23, alimentera les différents niveaux (D1, D2 et Brassage) des compétitions U17, mais également des compétitions U20. Les clubs seront donc pré-engagés dans l'application FOOTCLUBS et valideront leurs engagements selon le processus habituels avec des dates limites comme à l'accoutumée (aux alentours du 15 Juillet 2023 pour les D1 et D2, et du 15 Aout 2023 pour le niveau Brassage).

Le tableau des modalités est présenté dans le document support en ligne sur le site du District en rubrique Documents → Documents compétitions → Jeunes.





COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N°28

Réunion du 08/03/2023

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 11 et 12 mars 2023

SERGEANT Cyrille (07.70.15.24.71). Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, **et non votre désignateur.**

REGLEMENT DES INDEMNITÉS DES ARBITRES OFFICIELS DES 1/8 DE FINALE COUPES XAVIER BOUVIER & RENE GIRAUD

Information aux clubs et aux arbitres

Lors des 1/8 de finale des coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD, le paiement des frais d'arbitrage se fera le jour du match et comme suit :

- Le club local règle l'arbitre central et l'arbitre assistant n°1
- Le club visiteur règle l'arbitre assistant n°2

ÉCUSSON

Nous avons constaté que beaucoup d'arbitres ne portaient pas l'écusson officiel.

Il est rappelé que celui-ci est obligatoire.

Tout manquement, le règlement intérieur sera appliqué.

Vous pouvez vous en procurer auprès de Roland VIALLET (CTDA), soit par téléphone au 06 15 60 01 54 soit par mail à rviallet@drome-ardeche.fff.fr

COULEURS DES MAILLOTS

A l'attention de tous les Clubs et Arbitres.

Il est rappelé que lorsque deux équipes ont pratiquement la même couleur de maillot, en District c'est à l'équipe recevant de changer de maillot avec des Numéros et **EN AUCUN CAS METTRE DES CHASUBLES.**

INFORMATION « PORTAIL DES OFFICIELS »

A l'attention des Arbitres, Observateurs et Tuteurs

Ceux qui se connectent via l'application « PORTAIL DES OFFICIELS », nous vous demandons d'être vigilants à vos désignations, en allant dans l'onglet « Évènement ».

FORMATION CONTINUE DES ARBITRES CLASSES D 4





La Commission de Départementale de l'Arbitrage vous informe que la réunion annuelle de formation des arbitres classés D4 aura lieu **le samedi 18 mars 2023 à GUILHERAND-GRANGES**.

Rendez-vous à 8h15 très précises au stade des Combes. La réunion prendra fin à 13h00.

Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot...) ainsi que le matériel prise de note. La présence à l'intégralité de cette demi-journée de formation est OBLIGATOIRE. A défaut, l'arbitre sera considéré absent (application du règlement intérieur).

Ordre du jour :

- Ateliers physiques
- Informations du Président de la CDA
- Point technique et questionnaire des connaissances théoriques (QCM)

Liste des arbitres convoqués :

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE
ACHOURI	Youssef	District 4
AMARA	Mohsen	District 4
AMEUR	Zouhaier	District 4
AMROUNE	Samir	District 4
AURIC	Frédéric	District 4
AYDIN	Aydin	District 4
BARBOSA	Laurent	District 4
BEATTIE	Elliot	District 4
BELKADI	Mhamed	District 4
BENLAKEHAL	Charef Eddine	District 4
BORNIER	Ingrid	District 4
BOUDRAS	Thomas	District 4
BOUKABOUS	Nadir	District 4
BOUKHETACHE	Rachid	District 4
BOURA	Yssoufi	District 4
CAUVIN	Nicolas	District 4
CHAABANE	Medhi	District 4
DA SILVA	Patrice	District 4
DELORME	Lucie	District 4
DEMIR	Ismayil	District 4
DEYGAS	Philippe	District 4
DOMINGOS DE FARIA	Elder	District 4
DUSSAUD	Romain	District 4
FARNIER	Jean	District 4



GALOYAN	Youri	District 4
GNAHORE	Bahi	District 4
GONCALVES	Yoann	District 4
GRASSI	Mathieu	District 4
KHIATI	Nacer	District 4
LEBEAU	Quentin	District 4
MALOSSE	Sébastien	District 4
MESTOURA	Idris	District 4
MZOUGH	Mohamed	District 4
NAICH	Mostafa	District 4
NDIAYE	Falou	District 4
NOUTAI	Zinsou Joseph	District 4
PERGE	David	District 4
PERRI	Vincent	District 4
PIGNON	Kevin	District 4
ROSSINI	Stéphane	District 4
SAINTOIN	David	District 4
SHAMOIAN	Ronaldo	District 4
SOUMAILA	Soilihi	District 4
VALENCONY	André	District 4
WADJIB	Imrane	District 4
ZOUINE	Khalid	District 4

FORMATION CONTINUE DES JEUNES ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la dernière matinée de formation en direction des jeunes arbitres qui officient dans les catégories U15 et/ou U18 a été programmée le :

- **Samedi 8 avril 2023, de 8h30 à 13h00 (Stade synthétique à CHARMES SUR RHÔNE)**

Les arbitres concernés doivent prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité de cette dernière réunion de formation proposée.

A défaut, il serait fait une application stricte du règlement intérieur.

Ordre du jour de la matinée de formation :

- Atelier physique ;
- Point technique et administratif ;
- QCM sur les lois du jeu ;

Clôture de la matinée de formation





Pour information, les jeunes arbitres formés au cours de cette saison sportive 2022/2023 ne sont pas concernés.

Prévoir le matériel prise de note, son sac d'arbitrage avec une tenue sportive (sifflet, short, chaussettes, maillot, chaussures de Football à crampons non vissés) ainsi que le nécessaire de toilette.

Cet avis tient lieu de convocation.

NOM	PRENOM	CATEGORIE ARBITRE
ANDRE	Mylan	District JAD
BANCEL	Denis	District JAD
BUFFAT-NURY	Hayden	District JAD
BUISSON	Mathieu	District JAD
CELLIER	Tao	District JAD
CHANEGUIER	Thomas	District JAD
CHAVES	Hugo	District JAD
CHEVECHIAN	Maïke	District JAD
DE CILLIA	Brayan	District JAD
DUHAMEL	Laurent	District JAD
EL MARZGUIOUI	Tarek	District JAD
EYRAUT	Raphaël	District JAD
FANGET DUPLOMB	Hugo	District JAD
FOUREL	Nolwen	District JAD
FOURNIER	Thibaut	District JAD
FRAISSE	Matéo	District JAD
GAYET	Charlie	District JAD
GHEBBARI	Jimmy	District JAD
GOIFFON	Théo	District JAD
HERMANTIER	Maxence	District JAD
IZNARD	Nans	District JAD
JOYEUSAZ	Khais	District JAD
KHARCHICHE	Mohamed	District JAD
LAHOUSSE	Samuel	District JAD
LATRECHE	Loïc	District JAD
MOREIRA	Mathis	District JAD
MOUKANBOU	Vinsy	District JAD
NAJIM	Youness	District JAD
OBRINGER	Elyne	District JAD
PHILIBERT	Léo	District JAD
TOUZOUTI	Zakaria	District JAD
VIUGEAS	Tom	District JAD
VIVIER	Julie	District JAD



COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES ENCADREMENT TECHNIQUE DES ÉQUIPES SENIORS ET JEUNES

Depuis le début de la saison, il a été constaté à plusieurs reprises que certains arbitres adultes et/ou jeunes n'appliquaient pas les directives relatives à l'encadrement des équipes par les éducateurs diplômés.

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que cette réglementation est toujours en vigueur pour la saison sportive 2022/2023.

Les équipes concernées sont :

- Seniors D1 et D2
- U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres adultes et jeunes qui officient dans ces catégories, de veiller **au pointage des éducateurs diplômés ou non** en respectant scrupuleusement les 2 points indiqués ci-dessous :

- Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.
- Après vérification, inscrire sur la FMI dans la rubrique « règlements locaux » : vérification effectuée et présence des éducateurs.

L'attention des arbitres concernés est plus que jamais appeler sur le respect de ces mesures étant précisé que l'éducateur mentionné sur la FMI doit être présent :

- Lors de la réunion d'avant match
- Lors de la rencontre sur le banc de touche
- Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre

INFORMATION POUR TOUTE ABSENCE

Nous vous rappelons que pour toute absence (quelque se soit le motif), doit être justifiée par un document (Certificat Médical, Arrêt de Travail, Justificatif Professionnel, etc...) sans cela, nous appliquerons le règlement intérieur .

INDISPONIBILITES

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale, pensez à déposer votre indisponibilité bien **15 jours avant** celle-ci, et surtout de bien la déposer **le vendredi avant 14 h 00 dernier délai.**

ATTENTION ! DE BIEN COCHER LES CASES LIGUE ET DISTRICT.

Pour tout manquement à cette nouvelle règle, il sera appliqué le règlement intérieur.

RAPPORT DISCIPLINAIRE





Nous vous rappelons, comme il a été dit lors de l'Assemblée Générale, que **tout rapport doit se faire UNIQUEMENT sur votre « Portail officiels »**. Que ce soit suite à un carton rouge, que ce soit suite à des incidents d'après match ou que ce soit un carton rouge suite à deux avertissements.

Pensez à prendre une photo de votre feuille de match afin d'éviter tout problème.

Celui-ci doit être effectué dans les **48 heures** qui ont suivi votre rencontre.

CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL

Pour changement de vos coordonnées, que ce soit adresse postale, N° de téléphone ou adresse mail, vous devez faire un courriel **UNIQUEMENT** à la boîte Mail de la **Commission Départementale en Arbitrage** et non ailleurs : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

AGENDA PROVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2022/2023

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

MARS 2023

- Samedi 18 mars :

Formation continue des arbitres classés D4 (matinée)

AVRIL 2023

- Samedi 8 avril :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)

- Samedi 29 avril :

Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)

MAI 2023

- Vendredi 12 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

COURRIERS DES ARBITRES

- **GUILLARD Sébastien** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D3 du samedi 04/03/2023 pour raisons personnelles. Lu et noté.
- **BEATTIE Elliot** : Courriel nous adressant son certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 09/03/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **CAUVIN Nicolas** : Courriel nous adressant son certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 10/03/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.





- **SADIK Salim** : Courriel nous informant de son changement d'adresse postale. Lu et noté.
- **SOUMAILA Soilihi** : Courriel nous informant de son changement d'adresse postale. Lu et noté.
- **ROSSINI Stéphane** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D4 du samedi 18/03/2023 pour raisons personnelles. Lu et noté.
- **AUBE Florian** : Courriel nous adressant son certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 30/06/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **BILLON Philippe** : Courriel nous adressant son certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 02/06/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **BANCEL Loïc** : Courriel nous informant de son erreur de saisie de la FMI lors de sa rencontre U 18 D 2 du 04/03/2023. Lu et noté.
- **BAUDUIN Sylvain** : Courriel nous relatant les faits qui se sont produits lors de sa rencontre U 18 D 1 du 04/03/2023. Lu et noté.
- **HATTACH Imad** : Courriel nous relatant les faits qui se sont produits lors de sa rencontre Seniors D2 du 05/03/2023. Lu et noté.

COURRIERS DES CLUBS

- **F.C.LARNAGE SERVES** : Courriel nous informant une erreur de saisie de la FMI lors de la rencontre U 18 D 2 du 04/03/2023. Lu et noté.
- **S.C. BOOURGUESAN** : Courriel nous demandant des arbitres pour les rencontres Seniors D5 des 09/04/2023 et 14/05/2023. Lu et noté.
Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT

